

La réforme du Code de la mutualité

Quels enjeux ? Quelles modifications ?

OBJECTIFS

Connaître et maîtriser les modifications apportées au Code de la mutualité pour :

- appréhender les impacts juridiques et pratiques
- saisir les opportunités d'évolution et de simplification
- mener les réflexions sur la gouvernance
- identifier les points des statuts et du règlement intérieur à mettre en conformité
- mettre en conformité les règlements mutualistes et les contrats collectifs avec les nouvelles règles

LES INTERVENANTES

La journée sera animée :

ou par Maître Caroline LETELLIER
par Maître Thi-Ly NGUYEN

DATE ET MODALITÉS

- Formation en intra
- Date à déterminer
- Possibilité d'adaptation à vos attentes spécifiques

PUBLIC CONCERNÉ

Administrateurs, dirigeants, opérationnels, responsables des instances, responsables de la fonction clé « vérification de la conformité », directeurs juridiques, secrétaires généraux

LE BUT DE LA RÉFORME

Moderniser le Code de la Mutualité pour donner au secteur mutualiste les outils nécessaires à sa gouvernance et à son développement.

LES QUESTIONS

- Quelle place pour la représentation du contrat collectif dans les instances et quel impact sur la gouvernance ?
- Quels sont les nouveaux membres des mutuelles, unions et fédérations ?
- Quelles nouvelles règles pour la détermination des collèges et des sections de vote ?
- Quelles sont les nouvelles compétences de l'assemblée générale et du conseil d'administration ?
- Quelles sont les mesures de simplification apportées par la réforme ?
- Substitution : En quoi les pouvoirs de la substituante et la solidarité financière sont-ils renforcés ?
- Comment le régime des contrats et des règlements mutualiste évolue-t-il ?
- L'entrée dans les unions Livre III des sociétés commerciales appartenant à l'Economie Sociale et Solidaire : quels apports ?
- En quoi consiste le nouveau statut de mandataire mutualiste ?

La réforme du Code de la mutualité

Programme

1. LES NOUVEAUX MEMBRES, LES NOUVELLES RÈGLES DE GOUVERNANCE

- **Les membres**
 - ✓ Mutuelles et unions Livre II : les nouveaux membres honoraires
 - ✓ Fédérations : les nouveaux membres associés
- **Les assemblées générales**
 - ✓ La composition des assemblées générales des mutuelles :
 - les critères de détermination des sections de vote pour l'élection des délégués
 - la désignation des délégués représentant les membres participants et honoraires couverts au titre de contrats collectifs
 - les critères de détermination des collègues
 - ✓ La composition des assemblées générales des unions et des fédérations :
 - les critères de détermination des collègues
 - ✓ Les modalités de vote
- **Le Conseil d'administration**
 - ✓ La cooptation d'administrateurs
 - ✓ La formation des administrateurs
 - ✓ Le président
- **Le mandataire mutualiste**
- **L'adoption des règlements :** compétences respectives de l'assemblée générale et du Conseil d'administration

2. LES MODIFICATIONS SPÉCIFIQUES AUX MUTUELLES ET UNIONS LIVRE II

- **Les conventions de substitution**
 - ✓ La substitution intégrale
 - ✓ La solidarité financière
 - ✓ Le pouvoir de contrôle attribué à la substituable sur la substituée
 - ✓ Le rôle de l'ACPR : les autorisations et informations préalables
- **Les opérations d'assurance**
 - ✓ La modulation des cotisations
 - ✓ Les mentions obligatoires des règlements, contrats et notices d'information
 - ✓ Les modifications des règlements et contrats et l'information des membres
 - ✓ L'intermédiation
 - ✓ La vente à distance et le démarchage

3. LES MODIFICATIONS SPÉCIFIQUES AUX MUTUELLES ET UNIONS LIVRE III

- **L'élargissement de leur champ d'activité**
- **Les nouveaux membres des unions Livre III**

4. LES AUTRES MODIFICATIONS

- **Les Fédérations :** De nouveaux membres et également une nouvelle mission de formation et de prévention des risques pour les mutuelles et unions Livre III
- **Le Conseil Supérieur de la Mutualité :** Quelles évolutions ?
- **La liquidation des mutuelles et unions :** Le nouveau sort du boni de liquidation



Thi-Ly Nguyen



Caroline Letellier

ACTIVITÉS

- Droit de la protection sociale complémentaire
- Droit des rémunérations complémentaires
- Droit de la mutualité
- Droit des assurances de personnes
- Redressements URSSAF

Exemples d'intervention :

- Mise en place et suivi de régimes d'entreprise : frais de santé, prévoyance et retraite supplémentaire
- Règlements et contrats d'assurance
- Intermédiation
- Aspects institutionnels et gouvernance
- Appui à la fonction-clé conformité
- Action sociale et haut degré de solidarité
- Réalisation d'audits de prévention et d'acquisition

POSITIONNEMENT

Esthemis est un cabinet entièrement dédié au Droit de la protection sociale complémentaire, de la mutualité, des assurances de personnes et des avantages sociaux.

Esthemis intervient pour :

- les mutuelles, les sociétés d'assurances, les institutions de prévoyance
- les groupes et organismes de protection sociale
- les intermédiaires (courtiers, gestionnaires, associations)
- les employeurs, fédérations et syndicats professionnels

Notre objectif est d'être à vos côtés pour :

- Réduire les incertitudes qui sont les vôtres dans un domaine de plus en plus complexe
- Éclairer vos choix
- Vous prévenir sur les risques encourus
- Vous ouvrir des perspectives

Notre but : vous permettre d'arbitrer au quotidien, bâtir votre stratégie et construire dans la sérénité des projets pérennes.

NOS METIERS



Conseil

Construire une solution à la mesure de vos enjeux



Négociation

Défendre vos intérêts et préserver la relation



Contentieux

Défendre vos intérêts devant les juridictions



Audit

Pointer les zones de risques, proposer des actions à mener



Formation

Bâtir des formations sur-mesure

CONTACTS

- **Thi-Ly Nguyen**, Avocat associé : thilynguyen@esthemis.com
- **Caroline Letellier**, Avocat associé : carolineletellier@esthemis.com